

Je dépose dans le sac jaune/la poubelle jaune:

uniquement les emballages usagés et vides qui ne sont pas en papier, cartonnage, carton ou verre.
Je n'oublie pas de trier les composants de l'emballage. Il n'est pas nécessaire de rincer l'emballage.

Citons par exemple:

- les couvercles en aluminium, en tôle ou en plastique
- les blisters pour médicaments
- les emballages de beurre
- les pots de babeurre et de yaourts
- les sacs de provision et les sachets de légumes et de fruits en plastique
- les emballages de glace
- les matériaux de remplissage des emballages d'expédition en plastique, tels que les films à bulles ou la mousse
- les boîtes de conserve
- les bouchons couronne
- les barquettes et films plastiques pour aliments



- les barquettes pour plats préparés
- les cartonnages de lait et de boissons
- les emballages de barres céréalières
- les sachets de pâtes
- les bouteilles de détergents et de produits ménagers
- les sachets à écraser ou les recharges par ex. pour la lessive, le savon liquide ou la compote de fruits
- les tubes de moutarde
- les bouteilles de shampoing
- les vaporisateurs
- les sachets de soupes et de sauces
- les conserves et barquettes d'alimentation pour animaux
- les tubes de dentifrice etc.



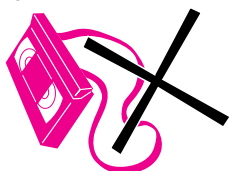
Veuillez jeter les déchets d'emballage en vrac ou dans des sacs poubelle transparents, dans la poubelle jaune ou le sac jaune.

Je ne dépose pas dans le sac jaune/la poubelle jaune:

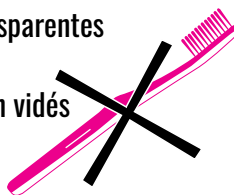
les emballages en papier, cartonnage, carton ou en verre ainsi que tous les déchets qui ne sont pas des emballages.

Citons par exemple:

- les vieux vêtements
- les piles et les batteries
- les récipients en verre
- la vaisselle en fer blanc
- les CD et disquettes
- les cartouches d'encre
- les rasoirs jetables
- les appareils électriques
- les déchets alimentaires
- les boîtes pliables
- les briquets
- les films, DVD et cassettes vidéo



- les ampoules incandescentes et à économie d'énergie
- le caoutchouc
- les copeaux de bois
- les produits hygiéniques
- la litière à chat
- les produits en céramique
- les jouets
- les pochettes transparentes
- les stylos
- les emballages non vidés
- le papier et les cartonnages
- les mouchoirs en papier



- les pansements et bandages
- la porcelaine
- les restes et les déchets biologiques
- les chaussures
- les collants
- les chutes de polystyrène de plaques isolantes
- les chutes de tapisseries
- les couches pour bébé
- les brosses à dents
- les mégots de cigarettes etc.



Sous réserve d'exceptions régionales (par ex. bacs de recyclage).
Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune. Scannez le Code QR ou cliquez [ICI](#) pour trouver votre interlocuteur.

Mach mit!

müll trennung- wirkt.de

Eine Initiative der dualen Systeme.



Je dépose dans le conteneur à verre:

uniquement les emballages en verre vides. Je n'oublie pas de trier les emballages en verre selon leur couleur blanche, marron et verte et de les jeter dans le conteneur correspondant. Les couleurs non attribuables telles que le verre bleu doivent être déposées dans le conteneur de verre vert. Les couvercles ne doivent pas être enlevés.

Citons par exemple:

- toutes les bouteilles en verre non consignées telles que les bouteilles de vin, de mousseux, d'alcool, de vinaigre, d'huile, de lait, de jus de fruits et de légumes et de nectars de fruits
 - les flacons de verre tels que les flacons de parfum
 - les pots de confiture, de cornichons et de moutarde
 - les autres emballages en verre de fruits, sauces, soupes et légumes
- etc.



Je **ne** dépose **pas** dans le conteneur à verre:

tous les déchets, même en verre, qui ne sont pas des emballages.

Citons par exemple:

- les moules à gratins
- les phares de voiture
- les vitres de voiture
- les batteries
- les restes et les déchets biologiques
- le verre de plomb
- les pots de fleurs
- les vases
- les plans de cuisson en céramique
- le verre plat
- les cartonnages de boissons
- la vitrocéramique



- les plaques de cuisson en verre
- les ampoules
- le verre thermorésistant
- le double vitrage
- les cafetières
- le vitrage de cheminée et de four
- la céramique
- les néons
- la vaisselle pour micro-ondes
- le verre d'écran
- la vaisselle en porcelaine
- les produits et les composants d'emballages en plastique



- le verre de miroirs
 - les seringues
 - les bouteilles en grès
 - les assiettes, les tasses
 - les verres à boire
- etc.



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune. Scannez le Code QR ou cliquez [ICI](#) pour trouver votre interlocuteur.

Mach mit!

müll trennung- wirkt.de

Eine Initiative der dualen Systeme.



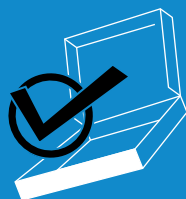
Je dépose dans le bac à papiers:

tous les emballages en papier, en cartonnage ou carton exempts de restes alimentaires.
Je n'oublie pas de déchiqueter ou de plier mes emballages.

Citons par exemple:

les emballages en papier,
en cartonnage ou en carton:

- les sachets de boulangerie, de charcuterie et de fruits
- les boîtes d'œufs
- les barquettes pliables de toute forme
- les matériaux de remplissage de cartons d'expédition en papier, en cartonnage ou en carton
- les sachets de farine et de sucre
- les boîtes de pâtes
- les sacs en papier
- les étiquettes en papier autour des yaourts etc.
- les boîtes de pizzas
- les boîtes de chocolats



Les non-emballages en papier, cartonnage ou en carton:

- les lettres
- les enveloppes
- les livres
- le papier cadeaux
- les catalogues
- les cartes postales
- les cahiers
- les publicités
- les magazines
- les journaux etc.

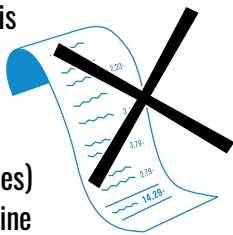


Je ne dépose pas dans le bac à papiers:

tous les déchets et les emballages qui ne sont pas en papier, en cartonnage ou en carton.

Citons par exemple:

- les batteries
- les déchets biologiques
- les emballages de beurre
- les boîtes de conserve
- les photos
- le verre
- les boîtes d'allumettes
- les copeaux de bois
- les tickets de caisse et les relevés bancaires (papiers thermiques)
- les déchets de cuisine



- les essuie-tout et les mouchoirs en papier
- les plastiques
- les coussins d'air
- les métaux
- les cartons de lait ou de boissons
- les sachets de soupes et de sauces
- les papiers spéciaux tels que le papier de cuisson, le papier thermique, le papier photo
- le polystyrène
- la tapisserie
- les emballages sales ou pleins
- les bouchons de bouteilles de vin ou de mousseux etc.



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune.
Scannez le Code QR ou cliquez [ICI](#) pour trouver votre interlocuteur.

Mach mit!

müll trennung- wirkt.de

Eine Initiative der dualen Systeme.

